



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-213 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES
ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 30 JUIN 2021

 Sur proposition du Président de La Cali,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 5 juillet 2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-07-043 : ZAE Eygreteau : vente de la parcelle ZT 511 à la société Sport Équipement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- Céder à la société SPORT ÉQUIPEMENT la parcelle ZT 511 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- Signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2021-07-044 : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2026 d'Organisme National de Vente Action Logement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 de l'Organisme National des Ventes (ONV).

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-07-045 : Règlement du Compte Epargne Temps (CET)

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire :

- approuve les modalités d'utilisation des jours accumulés sur le C.E.T.: sous la forme de congés et/ou sous la forme d'une conversion en épargne retraite (points R.A.F.P.), cette dernière option étant par définition limitée aux seuls fonctionnaires CNRACL ;
- approuve le règlement validé en Comité Technique et joint à la présente délibération qui fixe les modalités d'application du compte épargne temps au sein de la collectivité.

B-2021-07-046 : Mise à disposition partielle d'agents communaux de St Quentin de Baron auprès de la Cali

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire :

- approuve le principe de mise à disposition de deux agents de la Commune de Saint-Quentin de Baron auprès de la Cali dans les conditions prévues par les conventions annexées,
- autorise le Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

B-2021-07-047 : Subvention à l'expertise préalable au projet agroécologique du Domaine Lurton

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à la société de Monsieur LURTON une subvention de 777,40 €
- signer la convention de partenariat avec la société de Jérémie LURTON et tous les documents afférents

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-07-048 : Adoption du règlement intérieur des séjours organisés par le service Jeunesse de La Cali

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- Adopter le Règlement intérieur des séjours organisés par le service jeunesse, tel qu'annexé à la présente délibération, avec prise d'effet immédiate ;
- Signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

Bureau du 30 août 2021**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-08-049 : Forum Emploi Formation du Libournais édition 2021 : demandes de subvention au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et aux EPCI du Libournais

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation 2021 et signer tous les documents afférents, auprès :

- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen.

B-2021-08-050 : PLIE du Libournais : valorisation de l'opération "Mise en situation professionnelle des participants du PLIE du Libournais"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette demande de valorisation des contreparties publiques sur l'action « Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais » par le PLIE du Libournais.

B-2021-08-051 : Dispositif "Projet jeunes Cali" : attribution d'une bourse à l'association "R33esport"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 400€ à l'association « R33esport » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Bureau du 13 septembre 2021**B-2021-09-052 : Ddéclassement du site Maine Pommier situé sur la commune de Lagorce****Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY**

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire :

- décide que la désaffectation du bien sus-désigné est différée, selon les échéances sus-exposées, conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, pour permettre d'assurer le service public ;
- procède au déclassement par anticipation de ce bien situé à Lieu-dit Maine Pommier 33 230 Lagorce,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-214 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CALI - MODIFICATION DE LA
COMPÉTENCE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE**

Sur proposition de Monsieur Laurent DE LAUNAY, Vice-président en charge de l'Enfance et la Petite-Enfance

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5211-25-1,

Vu l'arrêté de la Préfète de la Gironde en date du 17 mars 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Libournais (La Cali),

Considérant qu'aux termes du III 2° de ses statuts dans leur version en date du 17 mars 2021, la Cali exerce la compétence supplémentaire en matière de « petite enfance, enfance et jeunesse »,

Considérant qu'au regard de la nécessité d'harmoniser et de clarifier l'exercice de la compétence supplémentaire petite enfance - enfance et jeunesse sur le territoire de la Cali, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les statuts actuels,

Il est proposé au Conseil communautaire de préciser les compétences en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse dans les termes suivants :

En matière de petite enfance :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements.
- Fonctionnement des services et structures communautaires suivants :

Les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans et au-delà pour les enfants porteurs de handicap ;

Les services à destination des assistants maternels et des parents employeurs, intégrant notamment les Relais Petite Enfance ;

Les actions parentalité, intégrant notamment les Lieux d'Accueil Enfants-Parents.

- *Soutien à des établissements d'accueil des jeunes enfants à gestion associative de type loi 1901, dont les locaux situés sur le territoire de La Cali présentent un agrément d'au moins 24 berceaux.*

En matière d'enfance :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements.
- Fonctionnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement organisés comme suit :

À destination des 3-6 et 6 -17 ans ;

Accueillant un public supra-communal ;

Ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En matière de jeunesse :

- *Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements.*
- *Mise en œuvre et soutien des politiques publiques en faveur de la jeunesse c'est-à-dire à destination des jeunes de 12 à 25 ans à travers notamment les Espaces Jeunes, Accueils Jeunes et Bureaux Information Jeunesse.*

Considérant que cette modification des statuts aura pour incidence de restituer aux communes les ALSH d'Abzac, Les Billaux et Pomerol ainsi que la ludothèque de Libourne, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales ;

Il est rappelé aux conseillers communautaires que :

- le Conseil municipal de chaque commune membre disposera d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de cette délibération, pour approuver la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,
- la décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,
Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 15 septembre 2021,
Vu l'avis de la commission petite enfance, enfance en date du 20 septembre 2021,
Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 21 septembre 2021,
Vu l'avis de la commission culture en date du 20 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de La Cali annexés à la présente délibération,
- de notifier la présente délibération au maire de chacune des communes membres de La Cali,
- de demander à Madame la Préfète de la Gironde, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



